

Contrat des cours hebdomadaires adulte

Contrat par trois mois : contrat renouvelable de façon tacite à la fin du deuxième mois pour la session suivante de trois mois.

- S'il devait y avoir un changement, soit un arrêt des cours, soit le choix pour une solution plus flexible (contrat mensuel ou cours à l'unité, voir ci-après) l'annonce du changement doit être faite un mois avant le début de la nouvelle session, faute de quoi la totalité de la somme de la session suivante sera due, quels qu'en soient les motifs.
- La session comprend 12 cours de 3 heures, hormis les jours fériés.
- La somme à verser est de Fr 600.- avant le début de la nouvelle session.

- **Contrat par mois** : renouvelable de façon tacite au deuxième cours du mois.

- S'il devait y avoir un changement, soit un arrêt des cours, soit le choix pour une autre option, l'annonce du changement doit être faite deux semaines avant le début du nouveau mois de cours, faute de quoi la totalité de la somme du mois suivant sera due, quels qu'en soient les motifs.
- La session comprend 4 cours de 3 heures hors jours fériés.
- La somme à payer au début de chaque mois est de Fr 250.-

- **La non participation à un cours dans le mois** pour des raisons valables (maladie, empêchement professionnel, vacances hors temps scolaire, anniversaire) peut-être remplacée - dans la mesure du possible dans le mois qui suit - par un autre jour de cours. Ceci est valable pour autant que l'on se soit excusé au minimum 24 heures avant le cours.

- **Le prix du cours(3heures) à l'unité** : vous pouvez prendre un cours à l'unité pour Fr 70.- par cours. Il est possible de s'inscrire à la dernière minute, selon les places disponibles. Avertir 24h avant le cours en cas d'empêchement, auquel cas la somme du cours sera due.

- **Les cours qui ne sont pas suivis** et qui ne peuvent pas être remplacés ne seront pas remboursés; seuls les cours que l'enseignante ne peut pas donner seront remplacés ou remboursés d'entente avec les participants(tes).

- **Le prix du kilo cuit**

est de Fr 14.- pour le grès 254, de Fr 15.- pour les autres terres spéciales et de Fr 16.- pour la porcelaine.

- **Assurance**

- Nous vous conseillons de posséder une assurance RC contre les éventuels accidents que l'élève enfant ou adulte pourrait causer à autrui ou des dommages occasionnés au matériel.

Mettre une croix devant le contrat de votre choix

Lu et approuvé, date:

nom et prénom:

adresse:

signature :

téléphone et adresse mail:

Contrat des cours hebdomadaire enfant

- **Contrat par trois mois:** contrat renouvelable de façon tacite à la fin du deuxième mois pour la session suivante.
- S'il devait y avoir un changement, soit un arrêt des cours, soit le choix pour une solution plus flexible (contrat mensuel ou cours à l'unité, voire ci-après) l'annonce du changement doit être faite un mois avant le début de la nouvelle session, faute de quoi la totalité de la somme de la session suivante sera due, quels qu'en soient les motifs.
- La session comprends 12 cours de 1h30, hormis les jours fériés.
- La somme à verser est de Fr 300.- , soit en une fois, soit par tranches - trois au maximum - payable au début des mois.

- **Contrat par mois :** renouvelable de façon tacite au deuxième cours du mois.
- S'il devait y avoir un changement, soit un arrêt des cours, soit le choix pour une autre option, l'annonce du changement doit être faite trois semaines avant le début de la nouvelle session de cours, faute de quoi la totalité de la somme du mois suivant sera due, quels qu'en soient les motifs.
- La session comprend 4 cours de 1h30, hors jours fériés.
- La somme à payer au début de chaque mois est de Fr 125.-

- **La non participation à un cours dans le mois** pour des raisons valables (maladie, vacances hors temps scolaire, anniversaire) peut-être remplacée - dans la mesure du possible dans le mois qui suit - par un autre jour de cours. Ceci est valable pour autant que l'on se soit excusé au minimum 24 heures avant le cours.

- **Le prix du cours à l'unité :** vous pouvez prendre un cours à l'unité pour Fr 40.- par cours.
- Avertir 24h avant le cours en cas d'empêchement, auquel cas la somme du cours sera due.

- **Les cours qui ne sont pas suivis** et qui ne peuvent pas être remplacés ne seront pas remboursés; seul les cours que l'enseignante ne peut pas donner seront remplacés ou remboursés d'entente avec les participants(tes).

- **Le prix du kilo cuit**
est de Fr 14.- pour le grès 254.
est de Fr 15.- pour les autres terres spéciales.

- **Assurance**
- Nous vous conseillons de posséder une assurance RC contre les éventuels accidents que l'élève enfant ou adulte pourrait causer à autrui ou des dommages occasionnés au matériel.

Lu et approuvé :

Nom et prénom:

Date :

Signature :